DÉPARTEMENT DU LOT **2015-39**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Convocation le 20 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trente octobre, à dix neuf heures et quarante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES.
Était (ent) excusé (e)(es): Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Secrétaire de séance: Mathieu MOLINIÉ

RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Sales Michel et Monsieur Sales Jean-Louis (titulaires) habitants à Carnac-Rouffiac (46) et concernant la concession funéraire perpétuelle située au cimetière de Rouffiac entre la concession d'une part BEYSSADE et d'autre part COURNOU.

Celle-ci se trouvant à ce jour vide de toute sépulture, Messieurs Sales Jean-Louis et Michel déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

DECIDE :
La concession funéraire, appartenant à la famille SALES, située entre la concession d'une part BEYSSADE et d'autre part COURNOU est rétrocédée à titre gratuit à la commune de Carnac-Rouffiac.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 30/10/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 02/11/2015
Le Maire, Albert Castadot